



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

23. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction –
septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2846 en date du 12 septembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la présidence pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de
septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 23 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 3 octobre 2017 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e Sylvie Gallant
Secrétaire générale adjointe

SG/sb



Commission
scolaire
de Montréal

A 34-2846

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Bureau de la présidente)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 12 septembre 2017

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^e Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 91.98 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION



**Commission
scolaire
de Montréal**

Information sur les frais
de fonctions et de civilités
des commissaires
2017/2018

A 34-2846

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
12-sept	Bureau de la présidence	16)b)ii	18)d	Forum sur une politique québécoise de l'architecture 2 billets	91,98 \$
					91,98 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1